

Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1994)

Rubrik: Expertises, conseils, collaboration à des commissions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4. Expertises, conseils, collaboration à des commissions

C'est peut-être un signe de l'insécurité régnante que les demandes de renseignements et de consultations concrètes de citoyennes et citoyens inquiets se multiplient. En outre, on constate que, pour des projets plus importants, les promoteurs prennent souvent l'initiative d'un contact avec la FSPAP pour sonder, avant même la mise à l'enquête publique, où et sous quelle forme des conflits pourraient surgir. Notre stratégie interne a également fait ses preuves, elle qui consiste à nous assurer dans les commissions importantes une représentation qui peut être décisive lorsqu'il s'agit de placer les jalons en faveur du paysage.

Des normes respectueuses du paysage dans le droit fédéral

Dans le cadre de l'élaboration de l'image directrice de la protection du paysage en Suisse par l'OFEFP, la FSPAP a reçu mandat de confronter, dans un atelier d'une journée, les spécialistes internes et externes de la protection de la nature avec le thème «Normes du droit fédéral susceptibles de compromettre la nature et le paysage». Le directeur de la FSPAP, R. Rodewald et un des conseillers juridiques de longue date de la fondation, Jean Gottesmann, ont établi une liste de plus de 60 normes légales problématiques, ainsi qu'un exemple concret emprunté à la pratique des améliorations foncières. Au nombre des normes légales susceptibles de se répercuter négativement sur le paysage figure par exemple la disposition selon laquelle la décision de réaliser une amélioration foncière globale est prise par la moitié des propriétaires possédant la moitié des surfaces, les absents étant d'office considérés comme approbateurs. De même, la description dans la loi sur l'agriculture des objectifs des améliorations, la maximisation de la production au moyen de la rationalisation de la gestion, reste marquée par les circonstances de l'immédiat après-guerre, époque où fut élaboré ce texte. De nombreuses lois sont encore unilatéralement influencées par des doctrines dogmatiques et sectorielles, et nettement en retard par rapport au niveau de protection actuel. Autre constatation faite lors de l'atelier: ce mode de réflexion sectoriel a conduit à l'éclatement de la législation en «normes d'utilisation» et «normes de protection». De plus, l'exécution de ces lois est déterminée par des facteurs tels que le schématisme, le perfectionnisme, la maximisation des profits, la minimisation des coûts non couverts, c'est-à-dire non subventionnés, l'usage, les conventions et tant d'autres. Il faut considérer également les effets indirects de lois apparemment sans répercussions sur le paysage, ainsi le droit fiscal, le droit successoral, le droit des subventions et procédurier. L'atelier a enfin abordé des questions comme celles de savoir, par exemple, dans quelle mesure la réglementation sur l'ouverture des magasins influence le comportement des consommateurs dans les supermarchés de la périphérie, ou si la largeur du chasse-neige propriété de la commune détermine celle des routes à construire.

Analyse de l'intégration au site local de certaines halles d'engraissement de poulets dans le canton de Berne

Sur mandat du WWF, la FSPAP a procédé à une expertise sur la compatibilité avec le paysage de deux halles d'engraissement de poulets projetées dans deux commu-

nes bernoises. L'évaluation devait être réalisée dans la perspective d'un éventuel recours au Tribunal fédéral, et se limiter aux aspects relatifs au paysage. La FSPAP est parvenue à la conclusion que les halles d'engraissement de poulets en question sont des bâtiments normés qui mettent en évidence les tendances industrielles de l'agriculture. Comme ces exploitations n'étaient pas projetées dans un paysage cultivé sensible, et que différents bâtiments annexes existaient déjà (silos et entrepôts notamment), leurs halles ne compromettaient pas massivement le paysage. Des plantations adéquates auraient par ailleurs pu les masquer.

Améliorations foncières viticoles à Salquenen

Comme nous l'avons déjà exposé, la FSPAP a consacré beaucoup de temps aux négociations avec la coopérative viticole de Poja-Tschanderüno-Undri Zell à Salquenen. Par des entretiens prolongés, le climat envenimé qui avait duré des années s'est peu à peu amélioré, de sorte qu'une entente sera possible en 1995. L'acceptation des mesures de conservation des valeurs naturelles a nettement gagné du terrain. Un projet totalement inadmissible à l'origine a pu être converti en une solution relativement «douce» et respectueuse du paysage.

Problèmes d'équipement routier du Maderanertal

Là aussi, les intérêts de l'économie alpestre et forestière se sont d'abord violemment heurtés à ceux de la protection de la nature et du paysage. Les premiers projettent une nouvelle route de desserte de la vallée, tandis que les seconds tablent sur l'assainissement de la route existante. Les entretiens menés ont permis de favoriser la compréhension mutuelle, mais des concessions ne sont pas encore en vue.

Travaux dans les commissions:

Commission fédérale de l'économie des eaux

Cette commission consultative du Conseil fédéral, au sein de laquelle le directeur de la FSPAP siège depuis 1993, a pris position sur la Convention alpine, l'Ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement et la Loi sur l'utilisation des forces hydrauliques. Elle a visité le chantier de l'usine hydroélectrique de Cleuson-Dixence.

Groupe de conciliation «lignes à haute tension»

Le directeur de la FSPAP a participé, en qualité de représentant des organisations de protection, aux séances du groupe de travail nouvellement créé sous ce nom. Il a défini les critères d'évaluation des lignes à haute tension encore projetées, (220/380 kV) du point de vue de la justification des besoins, ainsi que de celui de la protection du paysage, et il a examiné la possibilité de créer un «fonds de mise en terre», une idée que la présidente de la FSPAP Lili Nabholz avait formulée dans une interpellation.

Groupe d'experts «recommandations golf»

Tardivement, les Offices fédéraux de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des forêts et du paysage ont décidé en 1993 d'instituer un groupe d'experts chargé de formuler des recommandations concernant la planification et l'aménagement de terrains de golf. Raimund Rodewald participe à ces séances en tant que représentant des organisations de protection. Les travaux du groupe d'experts ont pu être achevés en 1994, mais son rapport n'a pas encore été publié. Il y a tout lieu de craindre que les bons conseils concernant une planification ordonnée et rationnelle des terrains de golf ne viennent trop tard dans maints cantons.

Forum pour une nouvelle image directrice des améliorations foncières

Sous la responsabilité de la Conférence des services d'améliorations foncières et sous la direction d'Ueli Meier, de l'Office cantonal bernois des AF, un forum a été constitué, chargé d'évaluer les problèmes et les chances de projets modernes d'améliorations. Il fonde son travail sur la nouvelle «Image directrice des améliorations foncières», qui insiste sur l'aménagement de l'espace rural dans son ensemble. La FSPAP est représentée dans cet organe par son directeur.

Programme national de recherche no 25 – agriculture périurbaine

Les conclusions auxquelles parvient Hans Bieri, directeur de l'Association suisse industrie + agriculture, dans le cadre d'un volet du PNR 25 «Agriculture périurbaine – partie vitale de l'aire des agglomérations» sont très intéressantes (R.Rodewald faisait partie du groupe d'accompagnement). Il apparaît que 10% de la surface de la Suisse peut être attribuée à la catégorie des agglomérations, et que 65% de la population y vit. L'agriculture périurbaine procure à ces habitants un accès à une partie essentielle de leur environnement – le contact avec le paysage, le contact avec les denrées alimentaires dans leur milieu de production. L'auteur estime que cette forme d'agriculture se voit entraînée toujours plus irrésistiblement dans le tourbillon des bas prix du marché mondial, perdant ainsi ses liens avec la nature; de tristes paysages urbains s'entourent de paysages agricoles tout aussi dénudés. L'intensification de la production derrière les portes closes de serres et de halles d'engraissement rompt le rapport de l'agriculture avec le sol. Cette «aliénation par rapport au sol» se prolonge dans le comportement des consommateurs dans les centres commerciaux de la périphérie des villes. Pour renaturer notre mode de production agricole, il faut donc aussi renaturer l'entourage des habitations dans les agglomérations. Il importe que nous mettions en cause notre comportement de consommateurs (axé sur des denrées alimentaires produites et transportées sur de longues distances avec beaucoup d'énergie bon marché) et que nous repensions par ailleurs les stratégies de production et de commercialisation de la paysannerie. Toujours selon Hans Bieri, la production de denrées alimentaires doit être ramenée, partiellement du moins, dans des structures décentralisées, à l'échelle régionale. Ce travail intéressant est disponible auprès du Programme national de recherche «Ville et transports», case postale 4925, 8022 Zurich.